

Paris le 22 Avril 2010

Depuis 2004, la certification ISO 14001 de la filière Corepile a permis une homogénéisation des procédures et un contrôle accru des opérations terrain. L'obtention de l'Agrément fin 2009 donne désormais à cette certification, une légitimité et une reconnaissance et nous incite à poursuivre les efforts d'amélioration continue soutenus par le Système de Management Environnemental.

Les engagements pris, portent sur un accompagnement renforcé des prestataires, notamment sur la partie traitement, l'animation de notre réseau de points de collecte et un renforcement de notre soutien aux acteurs de la collecte sélective.

Nous nous engageons à :

- Nous maintenir en **conformité avec la réglementation** applicable à travers
  - Une veille réglementaire des exigences légales et autres exigences applicables.
  - Le suivi de la conformité de nos prestataires par des audits réguliers, mais également à travers des audits de leur processus opératoires.
- **Améliorer continuellement** notre performance environnementale et celle de nos prestataires grâce
  - Au pilotage et suivi de toutes les opérations logistiques
  - La sensibilisation du personnel
  - Des audits terrain de chacun de nos prestataires
  - L'optimisation des transports.
- **Gérer de façon appropriée nos déchets**
  - Utilisation de filières sûres pour la récupération et le traitement des DIS issus de nos activités administratives.
  - Suivi des conteneurs de collecte en fin de vie et des déchets de tri
- **Prévenir les pollutions et situations d'urgence** par
  - La diffusion de fiches de données de sécurité ainsi que de consignes de sécurité
  - La vérification des conditions de transport et de stockage des piles collectées.
  - Par la souscription de contrat d'assurance couvrant le risque Pollution et la vérification de la couverture Assurance Pollution de nos prestataires
- Fournir une **traçabilité rigoureuse**
  - Bordereau de Suivi de Déchets
  - Numérotation des fûts pour une meilleure identification
  - Résultats de tri et Certificats de valorisation.
  - Accès pour les points de collecte à ces documents sur un extranet.
- Rechercher de **nouveaux metteurs sur le marché** en
  - Réalisant des réunions d'information ciblées
  - Informant les autorités, des sociétés ne répondant pas de leurs obligations
- **Atteindre les objectifs de collecte** fixés dans l'arrêté d'Agrément
  - Enregistrement de nouveaux points de collecte magasin ou collectivités
  - Développement de nouveaux réseaux (Gestionnaires d'immeubles, Entreprises...)
- **Sensibiliser le grand public** au tri des piles et accumulateurs à travers
  - La diffusion d'informations sur notre site Internet
  - La participation aux campagnes incitatives de l'ADEME
  - Distribution d'outils de communication pour soutenir les opérations menées sur le terrain
  - Diffusion de petits cubes d'aide à la collecte pour les particuliers

Notre politique environnementale est mise à la disposition du personnel, de nos prestataires et de toute personne en faisant la demande, afin qu'elle soit validée par tous comme une composante essentielle de notre mode de gestion.



**Gilles GROS**  
Président Directeur Général